

*Privilège***QUESTION DE PRIVILÈGE****LA PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LES ÉDIFICES DU PARLEMENT**

que, peut-être, vous pourriez, au moment opportun et le plus tôt possible, encourager l'entreprise retenue à se mettre en contact avec le groupe d'étude des employés de la colline du Parlement pour que ce groupe aussi reçoive toute l'information sur l'évolution de la situation.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'interviens également sur la question de privilège personnel. Je suis consterné d'apprendre, si je vous ai bien compris, que le Bureau de régie interne a discuté de la question de l'amiante dans l'Édifice de l'Ouest au printemps de 1989. Je suis consterné parce que je suis moi-même occupant de cet immeuble et ni moi ni mon personnel n'avons été informés des risques possibles associés à la présence d'amiante. J'aurais aimé en être informé.

Ce matin, nous avons reçu copie d'un rapport présenté au gouvernement en décembre 1988. Il est dit dans ce rapport qu'à la lumière des forts projecteurs nécessaires pour tourner le vidéo, il était possible de voir de grosses particules d'amiante ignifugeante en suspension dans l'air. Ces particules étaient aspirées vers la salle des machines n° 6, à la même vitesse que la fumée.

Ailleurs dans le rapport, on lit qu'il est très probable que des particules d'amiante en suspension dans l'air partent du grenier pour atteindre des parties occupées de l'immeuble en empruntant le système de ventilation.

Si c'est le rapport que le Bureau de régie interne a étudié en mars 1989, je me demande ce qui s'est produit entre temps.

M. le Président: J'ai sans doute fait une légère entorse au Règlement en permettant qu'on traite de cette question à ce moment-ci parce que je pense vraiment que c'est important. Le bureau et les députés abondent dans le même sens. Mais nous ne sommes pas ici pour discuter du document qui aurait été étudié par le bureau à ce moment-là.

Je suis convaincu que le député comprend que le bureau a retenu les services d'experts indépendants pour nous aviser en cette matière. Mais je ne pense pas qu'il convient de transformer cette discussion en un débat sur l'amiante. J'ai déjà informé les députés que la question a fait l'objet d'une discussion très sérieuse il y a une semaine et que des mesures ont été prises.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, compte tenu des remarques que vous venez de faire à ce propos, je ne veux pas amorcer un débat là-dessus. Je voudrais simplement dire qu'à la lumière de ce rapport qui date de deux ans, de ce rapport en trois volumes qui a été rédigé par des experts-conseils et publié semble-t-il par l'entremise du ministère des Travaux publics en décembre 1988, les députés et leur personnel, qui travaillent dans les conditions décrites dans ce rapport, ont le droit de savoir ce que le ministère des Travaux publics sait depuis deux ans, à savoir l'état de détérioration de l'amiante. En visionnant un enregistrement vidéo de six heures joint au rapport, on constate que des particules d'amiante flottent dans les canalisations d'air, qu'elles passent dans les salles de commande et se répandent dans tout l'immeuble.

• (1520)

Monsieur le Président, je vous remercie de prendre dès maintenant des mesures énergiques, mais il reste que des experts-conseils ont déjà déposé un rapport là-dessus au ministère des Travaux publics il y a deux ans. Dans ce rapport, on exposait en termes généraux un plan d'action qui ressemble étrangement à celui que vous suggérez maintenant en demandant à d'autres experts-conseils de faire enquête et de faire des recommandations.

Je crois que c'est une question de privilège, parce qu'aucun des députés ni aucun membre de leur personnel dont les bureaux sont dans l'Édifice de l'Ouest—et ils sont nombreux, surtout au quatrième étage—ne peut remplir ses fonctions sans mettre en danger sa santé. Le ton de ce rapport en trois volumes semble dire qu'une école ontarienne dont l'édifice s'était avéré en aussi mauvais état que l'Édifice de l'Ouest aurait été fermée depuis des mois.

Je pense qu'il faut au moins accorder à ces députés et à leur personnel de rendre publics ce rapport et la bande vidéo de six heures qui l'accompagne, afin qu'ils puissent se former une idée et engager un expert qui déterminera